



LES COMPÉTENCES DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

✓ Les compétences obligatoires liées à l'adhésion au SIEL-TE

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire a été créé en 1950 pour favoriser l'électrification de la Loire. Son rôle a toujours été de permettre des aménagements en espace rural comme en zone urbaine dans le sens de la solidarité intercommunale.

Le syndicat regroupe toutes les communes de la Loire. Celles-ci lui ont confié la propriété des réseaux d'électricité et de gaz naturel. Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents du SIEL-TE par transfert de compétence. Il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz et de la réalisation de travaux d'électrification. Le SIEL-TE aide financièrement ses adhérents en fonction de leurs ressources.

✓ CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité (BT et HTA*) et de gaz dans la Loire, le SIEL-TE contrôle les concessionnaires Enedis et GrDF dans le cadre d'un cahier des charges.

Ce contrôle a pour objectif de garantir une bonne qualité de l'énergie, l'entretien du patrimoine concédé, de favoriser les investissements et d'être ainsi le garant du service public.

✓ TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION ET DE DISSIMULATION

Le SIEL-TE réalise pour le compte de la collectivité des travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité notamment en zone rurale :

- Extensions de réseau.
- Renforcements de réseau.
- Raccordements au réseau.

Certains travaux sur les réseaux de gaz peuvent être pris en charge par le SIEL-TE.

Les travaux de dissimulation conduits par le SIEL-TE en rural comme en urbain, permettent de supprimer l'ensemble des réseaux aériens qu'ils soient électriques ou de télécommunications.

✓ MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ

Objectif : limiter les appels de puissance néfastes sur le réseau.

- Identification de secteurs sensibles (chutes de tension, capacité du réseau...).
- Relevés de terrain et analyses.
- Mise en place de solutions techniques chez l'habitant et sensibilisation aux économies d'énergie.



Les compétences optionnelles à la carte

Le SIEL-TE a développé des compétences optionnelles à la demande de ses adhérents. Ces compétences constituent un service mutualisé indépendant pour les collectivités qui n'ont pas les moyens ni le personnel nécessaire ou qui souhaitent avoir une expertise extérieure à leurs propres services tout en maintenant leur pouvoir décisionnel. Pour ces compétences, le SIEL-TE apporte des moyens matériels, humains et financiers. Les collectivités participent aux investissements en fonction de leurs ressources.

Comment adhérer à une compétence optionnelle ?

La commune ou l'intercommunalité doit prendre une délibération de transfert de compétence pour une **durée de six ans reconductible tacitement**. Durant cette période, la collectivité s'acquitte d'une cotisation annuelle et verse une participation ou un loyer dans le cadre de certains investissements réalisés par le SIEL-TE (éclairage public, chaufferie bois...). Les montants d'adhésions et de participations sont liés à la catégorie fiscale de la collectivité.

SERVICE D'ASSISTANCE À LA GESTION ÉNERGÉTIQUE (SAGE)

L'adhésion au SAGE permet à la collectivité de bénéficier d'un suivi des consommations énergétiques de ses bâtiments publics. Les agents mutualisés du SAGE assurent le conseil et l'assistance pour des opérations d'optimisation énergétique. En moyenne, un technicien du SAGE gère 30 communes. Des matériels de mesure et des logiciels spécifiques sont utilisés pour l'étude des consommations et la mise en place de solutions. Le SAGE, c'est aussi l'assistance dans l'élaboration de cahiers de charges de consultation, la réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE), la collecte des Certificats d'Économies d'Énergie et la mise en place de contrats de maintenance avec des prestataires.



4 OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Applicatif Prosper

L'outil informatique PROSPER permet aux territoires de définir des scénarios prospectifs territoriaux énergie et climat sur la base de données sectorielles chiffrées et actualisées.



Bâtiments neufs et rénovations

Cette option permet de bénéficier d'un accompagnement indépendant pour la recherche de performances énergétiques dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation d'un bâtiment public.



Télégestion

Le SIEL-TE installe et assure la maintenance de systèmes de télégestion qui permettent de piloter à distance et de gérer les équipements de chauffage, de ventilation et d'éclairage.



Bureau d'études

Les agents du SAGE sont en mesure d'accompagner la collectivité dans le choix d'un bureau d'études et de suivre les actions réalisées.



PLANS CLIMATS ÉNERGIES TERRITORIAUX

Animation départementale des Plans Climat Énergies Territoriaux.



COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Dans le cadre de THD42, le SIEL-TE réalise un réseau départemental Très Haut Débit. Ce réseau fibre optique est financé par les EPCI* (33%), l'État (25%), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (9%), le SIEL-Territoire d'énergie Loire (33%). Le réseau est accessible à tous les Fournisseurs d'Accès Internet et est exploité et commercialisé par une société fermière dans le cadre d'une Délégation de Service Public (Affermage).

* communauté de communes, d'agglomération ou métropole



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les collectivités peuvent confier la gestion de leur éclairage public au SIEL-TE. Dans ce cas, le syndicat réalise les travaux neufs et la maintenance par le biais d'entreprises spécialisées. Les agents du SIEL-TE conseillent les collectivités dans leurs choix de matériels et pour limiter leurs consommations d'énergie. Cette compétence optionnelle comprend également la facturation des dépenses d'électricité et l'utilisation du logiciel de gestion du parc d'éclairage Géoloire (module éclairage public).



DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS

Maintenance complète

La maintenance complète comprend une tournée de contrôle de nuit et un nettoyage des luminaires chaque année.

Maintenance simplifiée

La maintenance simplifiée comprend un nettoyage des luminaires tous les deux ans.

Conventions spécifiques

Le SIEL-TE peut conventionner avec des collectivités qui souhaitent lui confier des travaux mais conserver la maintenance. De même, le module éclairage public de Géoloire peut être mis à disposition sous certaines conditions.

ÉTUDE PROSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)

La compétence optionnelle EPAT a pour objectif d'assister les communes dans la réponse aux certificats et autorisations d'urbanisme sur le volet des réseaux secs. Pour les communes urbaines, le SIEL-TE est en mesure de contrôler les propositions techniques et financières d'Enedis.

2 OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pré-aménagement

Le SIEL-TE apporte un conseil technique et administratif pour le montage d'une opération de pré-aménagement permettant d'anticiper les besoins en réseaux.

Documents d'urbanisme

Cette option plus poussée permet de vérifier l'adéquation entre le zonage des documents d'urbanisme de la collectivité et le dimensionnement des réseaux secs. Elle permet de fixer la Taxe d'Aménagement.



Elle permet également de mener une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale. L'objectif est d'inclure les thématiques « réseaux et énergie » dans des documents d'urbanisme et d'avoir une réelle vision d'ensemble sur les secteurs à potentiellement aménager.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR RENOUELEBLE

Le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur, d'équipements solaires thermiques et de systèmes de récupération de chaleur. Le SIEL-TE réalise l'investissement et la maintenance. La collectivité met à disposition son terrain ou ses infrastructures et rembourse l'opération au syndicat sous forme d'un loyer sur 20 ans. Dans le cas de grands équipements, le SIEL-TE peut mettre en place une Délégation de Service Public.



PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUELEBLE

Le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage de générateurs solaires photovoltaïques ou d'équipements hydroélectriques. La collectivité met à disposition du SIEL-TE sa toiture ou son infrastructure. Le syndicat réalise l'investissement et la vente d'électricité. Une partie des bénéfices est versée en une fois à la collectivité pour financer des travaux d'économie d'énergie.



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOLOGIQUE GÉOLOIRE42

Les collectivités qui adhèrent à la compétence optionnelle géoloire42 ont accès, sur une plateforme web à leur cadastre informatisé, leur PLU, leurs plans des réseaux du SIEL-TE (électricité, gaz, éclairage public, réseaux de chaleur...) et aux données de leur matrice cadastrale.

5 OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Personnalisation

Ajout de données propres à la collectivité.

Portabilité

Visualisation sur tablettes et smartphones.

Accès au logiciel ADS, Cart@ds

Accès au logiciel d'application du droit des sols, permettant l'instruction des dossiers par la collectivité.

Passerelle ADS

Liens vers les logiciels d'application du droit des sols.

Open Data

Accès grand-public de certaines données.



PRESTATION PLUS Intégration du plan cadastral au SIG communal

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Chaque collectivité, peut, avec cette compétence, bénéficier d'un suivi technique pour l'installation d'une ou plusieurs bornes de recharge dans le cadre du réseau départemental construit par le SIEL-TE.



Autres actions

- Dans le cadre de la Commission Consultative de Service Public de l'énergie animée par le SIEL-TE, différentes opérations de sensibilisation ont été développées :
 - Formation des travailleurs sociaux sur les tarifs de l'énergie et les droits des consommateurs.
 - Édition de guides grand public.
 - Exposition nomade sur l'énergie avec un animateur mis à disposition des territoires.
 - Actions auprès des écoles de la Loire.
- Le SIEL-TE a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets. L'ambition de l'opération « Rénolution » est d'inciter au lancement des travaux de rénovation énergétique afin de générer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Ces derniers alimenteront le fond d'aide financière, amorçant ainsi un cercle vertueux d'économies d'énergie et de bénéfices environnementaux.



Solution pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Mutualisation

Le SIEL-TE propose à ses adhérents des actions mutualisées sous forme de conventions. Il ne s'agit pas de transferts de compétences mais d'opérations groupées permettant de mettre à disposition des collectivités l'expertise du SIEL-TE et de réaliser certaines économies d'échelle. Plusieurs opérations de mutualisation sont à destination des adhérents du SIEL-TE tels que les achats groupés d'électricité et de gaz pour les bâtiments.



SIEL-Territoire d'énergie Loire

Syndicat Intercommunal d'Énergies
du département de la Loire

4 av. Albert Raimond - CS 80019

42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Tél. 04 77 43 89 00 Fax. 04 77 43 89 13

siel@siel42.fr - www.siel42.fr



LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE REGROUPE TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE, 27 INTERCOMMUNALITÉS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à Enedis et à GrDF pour l'exploitation.

Le SIEL-TE réalise des travaux d'électrification (renforcement, extension de réseaux, raccordements) et d'enfouissement des réseaux.

Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SIEL-TE gère également l'éclairage public pour environ 300 communes.

Depuis de nombreuses années, le syndicat s'est engagé en faveur des économies d'énergies. Il met à la disposition des collectivités des conseillers « énergies » mutualisés pour le suivi de leurs bâtiments publics. Il assure la maîtrise d'ouvrage d'équipements bois-énergie, solaires et des expérimentations.

Le SIEL-TE réalise également, en partenariat avec les intercommunalités, un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.